

DEMANDE DE « PRÊT SOCIAL ELEVE GARDIEN DE LA PAIX »

Montant maximum : 800 € - sans intérêts

Les frais de dossier représentent 1,5 % du capital prêté et seront déduits du capital versé

Bénéficiaires : élève gardien de la paix en position d'activité, rémunérés par le ministère de l'Intérieur.

Le prêt est limité à 800 € et est remboursable sur 10 mois maximum. Le prêt devra être remboursé avant la fin de la scolarité.

Dossier à déposer auprès de l'assistant(e) de service social des personnels du Ministère de l'Intérieur

EMPRUNTEUR	CO-EMPRUNTEUR
<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme
Nom (en lettres majuscules) : _____	Nom (en lettres majuscules) : _____
Nom de jeune fille : _____	Nom de jeune fille : _____
Prénom(s) : _____	Prénom(s) : _____
Né(e) le ____ / ____ / _____	Né(e) le ____ / ____ / _____
à _____	à _____
Adresse : _____	
Code postal : _____ Ville : _____	
Tél personnel (portable) : _____	
E-mail : _____	

Je souhaite recevoir la lettre d'information de la FJM

Au moment de la demande de prêt à la fondation Jean Moulin, faites-vous l'objet d'un plan de surendettement :

OUI

NON

Si oui, merci de joindre au dossier le plan conventionnel de redressement définitif. Une fiche d'informations précontractuelles, valable 1 mois, comportant les éléments nécessaires à la comparaison de différentes offres et permettant à l'emprunteur d'appréhender clairement l'étendue de son engagement lui sera transmise afin qu'il sollicite l'accord de la Banque de France pour contracter ce prêt.

FICHE DE DIALOGUE

Motif de la demande de prêt : _____

Montant du prêt sollicité : _____ Montant de la mensualité souhaité : _____
(Conformément au règlement des prêts, la mensualité ne peut être inférieure à 80 €)

SITUATION FAMILIALE

Célibataire Marié(e) Veuf(ve) Divorcé(e) Séparé(e) Union libre PACS

Nombre d'enfants à charge (jusqu'à 27 ans) : _____

Autres personnes vivant au foyer : _____

Nom	Prénom	Date de naissance	Situation

RESSOURCES ET CHARGES MENSUELLES DU FOYER

RESSOURCES MENSUELLES		CHARGES MENSUELLES	
Rémunération de l'emprunteur		Loyer + charges	
Rémunération du co-emprunteur		Accession à la propriété * + charges	
Rémunération des personnes à charge		Charges courantes :	
Prestations sociales perçues :		Eau	
Allocations familiales		Electricité / gaz	
Allocation logement		Téléphonie	
Allocation adulte handicapé		Mensualité impôts :	
Allocation libre choix		Revenu	
Bourse d'étude		Taxe habitation et redevance TV	
Pension alimentaire perçue		Taxe foncière	
Autres revenus (à préciser)		Assurances :	
Exemples : revenu foncier, pension retraite, pension invalidité, ...		Santé	
		Habitation	
		Auto / moto	
		Mensualité globale des prêts à la consommation *	
		Pension alimentaire versée	
		Saisie / cession sur salaire	
		Autres charges (à préciser) :	
		Exemples : garde d'enfant, loyer étudiant, ...	
TOTAL RESSOURCES MENSUELLES		TOTAL CHARGES MENSUELLES	

PRETS EN COURS *

Type de prêt (accession, crédit à la consommation, ...)	Organisme prêteur	Montant global du prêt	Montant mensuel	Date de fin de crédit

Cadre réservé à la fondation Jean Moulin

Moyenne journalière :	€	Charges/ressources :	%
-----------------------	---	----------------------	---

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis
Date et Signature :

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Le(s) soussigné(s) certifie(ent) sur l'honneur :

- l'exactitude des renseignements fournis et des documents joints,
- et, si le prêt est accordé, à le rembourser en totalité conformément à l'échéancier ou par anticipation du solde restant dû en cas de détachement, de démission ou de cessation d'activité.

Date : _____

Signature de l'emprunteur précédée de la mention « lu et approuvé »

Date : _____

Signature du co-emprunteur précédée de la mention « lu et approuvé »



Toute demande incomplète allongera les délais d'octroi du prêt

EN CAS D'ACCORD DE LA FJM POUR L'OCTROI DU PRÊT

Etape 1



Réception d'une fiche d'informations précontractuelles et d'une offre de contrat de crédit.

Etape 2



Renvoi d'un exemplaire à la FJM dûment daté et signé :

- fiche d'informations précontractuelles,
- offre de contrat de crédit,
- tableau d'amortissement,
- déclaration de cession du tribunal d'instance de votre domicile si remboursement par cession sur salaire.



Etape 3



Déblocage des fonds dès réception des documents et expiration du délai de réflexion et du droit de rétractation de 14 jours.

15 jours

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion interne et pour satisfaire aux obligations légales. Conformément à la loi « informatique et libertés » 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la fondation Jean Moulin – Service des prêts – Immeuble Lumière – Place Beauvau – 75800 PARIS Cedex 08 ou par courrier électronique à fjm-prets@interieur.gouv.fr

PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT A VOTRE DOSSIER

- Avis motivé de l'assistant(e) de service social des personnels du Ministère de l'Intérieur,
- Photocopie de la pièce d'identité recto/verso de l'emprunteur et du co-emprunteur,
- Photocopie de tous les volets des derniers avis fiscaux de l'emprunteur et du co-emprunteur, si déclaration différente (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, taxe foncière),
- Photocopie des 2 derniers bulletins de salaire de l'emprunteur et du co-emprunteur,
- 1 justificatif de domicile : dernière quittance de loyer pour les locataires, dernière facture EDF pour les propriétaires,
- 1 relevé d'identité bancaire ou postal sur lequel est versé le salaire, (dans le cadre d'une instance de divorce, joindre un RIB au nom de l'emprunteur uniquement)
- Photocopie des relevés mensuels de tous les comptes bancaires des 3 derniers mois de l'emprunteur et du co-emprunteur,
- Fiche de paiement des prestations sociales perçues (allocation logement, allocations familiales, ...),
- Dernier bulletin de situation des prêts en cours ou tableau d'amortissement (prêt immobilier et prêt à la consommation),
- **Justificatifs du prêt demandé : relance factures impayées, devis ou facture datant de moins de 3 mois relatif à l'achat ...**

Dans le cas d'un plan de surendettement, joindre :

- la copie du plan et l'autorisation de la commission d'examen des situations de surendettement des particuliers pour contracter ce prêt

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez consulter notre site internet : www.fondationjeanmoulin.fr/prets/nos-prets ou adresser un message au service des prêts : fjm-prets@interieur.gouv.fr

La demande de prêt devra être datée et signée lorsque le dossier sera complet auprès de l'assistant(e) de service social des personnels du ministère de l'Intérieur qui le transmettra, avec son avis motivé, sous couvert de sa hiérarchie, à la

**FONDATION JEAN MOULIN
MINISTERE DE L'INTERIEUR
Service des prêts
Immeuble Lumière
Place Beauvau
75800 PARIS CEDEX 08**

Tout dossier incomplet sera retourné à l'assistant(e) de service social des personnels du MI